



65, rue Lessard  
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0  
Téléphone : 450 886-3867

# AVIS PUBLIC

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

### PROVINCE DE QUÉBEC

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

#### PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 502-84 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502, AFIN DE CRÉER LA ZONE RB-4 AUX DÉPENS D'UNE PARTIE DE LA ZONE CM-2

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 502.

Avis public est donné de ce qui suit :

- 1) Lors d'une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2023, le conseil a adopté le premier projet de règlement de modification numéro 502-84 et intitulé RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 502-84 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502, AFIN DE CRÉER LA ZONE RB-4 AUX DÉPENS D'UNE PARTIE DE LA ZONE CM-2.
- 2) Une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 22 février 2023, à 18 h 30 au centre culturel situé au 86, rue Archambault, à Saint-Jean-de-Matha. L'objet de cette assemblée vise à expliquer le projet de règlement qui a pour effet de :
  - créer la zone RB-4 aux dépens d'une partie de la zone CM-2.

Au cours de cette assemblée, la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement (ou un représentant assigné) expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.

- 3) Le projet de règlement peut être consulté aux bureaux de la Municipalité situés au 65, rue Lessard durant les heures suivantes :
  - du lundi au jeudi, entre 8 h 30 et 12 h ainsi qu'entre 13 h et 17 h;
  - le vendredi entre 8 h 30 et 12 h ainsi qu'entre 13 h et 16 h.
- 4) Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 5) Les zones touchées par ce règlement sont les suivantes (secteur de la rue Archambault) :

▪ CM-2	▪ RB-1
▪ CM-3	▪ CMP-2
▪ COME-2	

Une carte décrivant les secteurs visés par les dispositions du règlement 502-84 est jointe en annexe A de cet avis public.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce neuvième jour du mois de février 2023.

Philippe Morin  
Directeur général et greffier-trésorier

AVIS PUBLIC

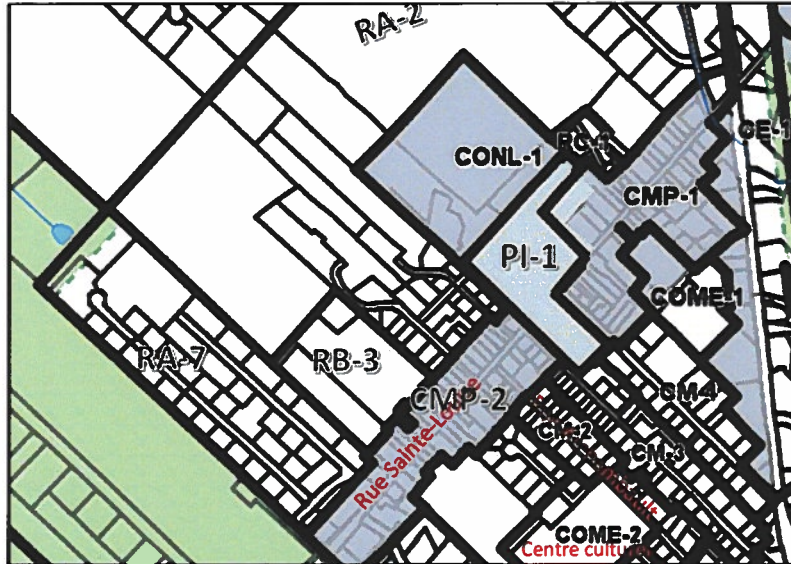
ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 502-84 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502, AFIN DE CRÉER LA ZONE RB-4 AUX DÉPENS D'UNE PARTIE DE LA ZONE CM-2

ANNEXE A

CARTE DÉCRIVANT LES SECTEURS VISÉS PAR LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 502-84

AVANT LA MODIFICATION



APRÈS LA MODIFICATION

